



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 29389

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le retard pris par l'Etat dans le financement des postes d'objecteurs de conscience oeuvrant au sein d'organismes à caractère social ou humanitaire assurant une mission d'intérêt général. Ainsi la fédération départementale des centres sociaux de la Loire lui a-t-elle fait savoir que, pour les 15 centres sociaux adhérents de cette fédération, les sommes dues par l'Etat s'élèvent à 426 599 francs au 31 décembre 1998, le retard pris correspondant à plus de deux années. S'agissant de petites structures, de telles sommes sont loin d'être négligeables. C'est pourquoi, cette situation étant susceptible de mettre en péril l'existence même de certains centres sociaux, il souhaiterait connaître les raisons de ce retard et savoir si cette situation sera rapidement régularisée.

Texte de la réponse

La question du financement du service des objecteurs de conscience est en voie de règlement, des crédits suffisants ayant été mis à la disposition des différentes administrations participant au suivi de cette forme de service national. Il appartient maintenant à celles-ci de faire procéder à l'exécution comptable des dépenses correspondant aux paiements effectués par les associations, ce à quoi les services concernés s'emploient dans le respect des règles de fonctionnement de la comptabilité publique. S'agissant des sommes dues à certains centres sociaux situés dans le département de la Loire, deux versements ont été opérés récemment, d'un montant d'environ 206 000 F. Deux autres versements devraient intervenir d'ici à la fin de l'exercice 2000.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29389

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 mai 2000

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2594

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3293